

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du vendredi 7 octobre 2022

Objet : Appel à projets auprès des associations pour des animations de sensibilisation à l'environnement.

L'an deux mille vingt-deux le 7 octobre à 10h30,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 29 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 304

Présents : Andouard Raymond, Artigue Pierre, Bardier Maurice, Boissières Jean, Boubidi Sophie, Boureau Pascal, Bruston Joël, Carles Nadine, Cazarre Max, Dejean Guy, Douarche Joëlle, Emery Françoise, Frezouls Jean-Philippe, Gelade Danièle, Gryzca Daniel, Larrieu Guy, Leyreloup Marie, Metifeu Marc, Molinier Michel, Nadaud-Bassuel Laure, Pelfort Jean-Louis, Perez Danielle, Renard Patrice, Spitz Audrey, Szczygiel Axelle, Vergne Nathalie, Vitet Martine,

Absents ayant donné procuration : Aubert Bernard a donné pouvoir à Boureau Pascal, Bernes Jean-Paul a donné pouvoir à Boureau Pascal, Meiffren Isabelle a donné pouvoir à Boureau Pascal, Rumeau Nathalie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Sauvage Sabine a donné pouvoir à Nadaud-Bassuel Laure, Soucasse-Piquemal Eliane a donné pouvoir à Douarche Joëlle

Vote : Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

L'objectif de l'appel à projets est, dans le cadre de la politique de sensibilisation à l'environnement portée par Haute-Garonne Environnement, d'encourager et de soutenir les initiatives locales des associations intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, et qui proposent des animations pédagogiques, dans le but :

- d'éveiller et/ou réveiller les consciences environnementales ;
- de transmettre des connaissances sur différentes thématiques de l'environnement ;
- de faire évoluer les comportements vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les projets d'animations porteront sur un ou plusieurs thèmes correspondant aux politiques environnementales portées par Haute-Garonne Environnement : changement climatique, ressource en eau, biodiversité, déchets et gaspillage alimentaire, bruit, énergie.

Pour chacun de ces thèmes, des outils pédagogiques d'Haute-Garonne Environnement seront mis à disposition des associations, leur permettant, si elles le souhaitent, d'articuler leurs animations autour de ces supports.

Les animations seront proposées gratuitement aux membres de Haute-Garonne Environnement et aux collèves, sur l'ensemble du département. En terme de public, elles s'adresseront aux scolaires (niveau élémentaire et collège) et grand public.

Haute-Garonne Environnement se propose comme service d'interface entre les collèges et les membres du Syndicat d'une part, et les associations d'autre part, en ce qui concerne la répartition des animations proposées par les associations. A la demande de ces dernières, Haute-Garonne Environnement met à disposition ses supports pédagogiques, les livre et les récupère.

L'enveloppe retenue pour ce projet est de 15 000€ (pour une dizaine d'animations). Les subventions seront octroyées pour un certain nombre d'animations proposées par les associations, en fonction de l'enveloppe budgétaire du Syndicat et du nombre de projets retenus. L'attribution de la subvention fera l'objet d'une convention entre Haute-Garonne Environnement et la ou les associations afin d'en formaliser les modalités.

Les différentes animations seront réalisées durant l'année suivant la notification des conventions (estimatif mars 2023). Cette première année d'animations de sensibilisation à l'environnement, en partenariat avec des associations, est réalisée à titre expérimental.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide de :

- de lancer l'appel à projet « animations de sensibilisation à l'environnement » et de valider les documents afférents ci-joints (règlement, dossier de candidature, convention) ;
- d'autoriser le Conseil d'administration de HGE à suivre l'appel à projets, notamment à sélectionner les projets des associations et attribuer les subventions ;
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les associations dont les projets auront été retenus.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement

Annexes : règlement de l'appel à projet, dossier de candidature, projet de convention